

**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 25 MARS 2011**

M. GLEYZE demande que des rectifications soient apportées au Procès verbal du 17 décembre 2010 ainsi qu'au procès verbal du 28 janvier dernier. Il cite celles-ci :

* Mme BERGER-JUBIN demande depuis quand les jeux extérieurs des groupes scolaires ne sont plus aux normes et quels changements en découlaient.

* Le 15 décembre, le groupe ETRECHY ENSEMBLE ET SOLIDAIRES avait soumis à votre approbation et à celle de l'ensemble du Conseil une motion en vue de s'opposer au report du couloir d'approche des avions vers le Sud Essonne. Cette motion et votre réponse négative sur notre proposition ont été omises du compte rendu.

* Dans les présents au Conseil, il manque Mme Sylvie RICHARD.

* "tarifs des restaurants scolaires et portage".

Interventions qui ne figurent pas dans le PV :

- Mme BERGER-JUBIN rectifie le nombre de repas annoncés par M. BOURGEOIS : 57.600 au lieu de 70.000.

- Mme BERGER-JUBIN intervient à la suite de M BOURGEOIS (à la fin de la délibération) et précise qu'il s'agit d'un vote contre l'augmentation du prix du repas et non contre le bio.

- Mme DAMON a proposé que l'impact financier consécutif à l'introduction d'une part de bio dans la restauration scolaire ne soit pas répercutée sur les familles, mais que la Commune prenne en charge ce surplus, ce qui montrerait son engagement envers le développement durable.

M. le Maire a répondu par la négative en refusant que les tarifs soient «déconnectés» du coût de revient des repas.

* Régime indemnitaire des élus.

Le groupe ETRECHY ENSEMBLE ET SOLIDAIRES s'est abstenu dans sa totalité alors que sont inscrits M. GLEYZE, M. GAUTRELET, M. GUERIN.

M. BOURGEOIS indique que sous réserve de ces rectifications, les procès verbaux du 17 décembre 2010 et 28 janvier 2011 sont adoptés.